

ARTS, LETTRES, LANGUES

# Licence Arts du spectacle - Parcours : Etudes cinématographiques

Licence Arts du spectacle



Niveau d'étude  
visé  
BAC +3



Établissement  
Université de  
Paris

## Présentation

La Licence Arts du spectacle parcours Études cinématographiques de l'Université Paris Cité accueille environ 80 étudiant.e.s par niveau d'études (L1, L2 et L3). Ces dernier.e.s bénéficient d'une localisation géographique appréciable (proximité de la Cinémathèque, de la BNF, du Quartier Latin) et d'équipements récents (salles destinées à la pratique, amphithéâtres équipés pour la projection et la diffusion).

Cette filière sélective recrute sur toute la France. Elle est animée par une équipe d'une trentaine d'enseignant.e.s-chercheurs/-euses aux profils variés et offre aux étudiant.e.s la possibilité de nouer des contacts avec le monde professionnel, en particulier en L3.

## Objectifs

La Licence Arts du spectacle parcours Études cinématographiques se veut généraliste et se distingue par sa triple dimension théorique, historique et pratique.

Ancrée dans une UFR pluridisciplinaire (Lettres, arts, cinéma), elle s'adresse aux étudiant.e.s passionné.e.s par le cinéma et les arts en général, souhaitant découvrir des cinématographies variées et développer une culture critique solide et rigoureuse.

## Savoir-faire et compétences

Le cursus cinéma de de l'Université Paris Cité vise à la formation de généralistes dotés, à l'issue de leurs trois années d'études, d'une culture théorique charpentée et élargie, ainsi que d'un solide acquis méthodologique. Au terme de la Licence, l'étudiant.e possède une connaissance approfondie du cinéma, de son histoire et des théories dont il est l'objet, ainsi que des outils de l'analyse des images filmiques.

La Licence se distingue des écoles de cinéma (FEMIS, Louis Lumière, INSAS) ou des sections spécialisées de BTS, formant directement aux métiers artistiques et techniques du cinéma, mais propose, de la première à la troisième année, un programme progressif d'ateliers pratiques. En fin de formation, l'étudiant.e dispose d'un bagage technique (prise de vue, montage, prise de son), d'une vision élargie des métiers ayant trait au cinéma (production, distribution, programmation, conservation, critique, conservation, archive, droit), et maîtrise les bases de la création cinématographique (écriture, tournage de courts-métrages).

La L3 offre la possibilité de rencontrer de nombreux et nombreuses professionnel.le.s.

## Les + de la formation

Retrouvez toutes les informations relatives aux modalités de candidature [ici](#).



Des modalités de candidatures spécifiques peuvent s'appliquer au public de formation continue/professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

## Programme

### Contrôle des connaissances

Pour connaître le détail des modalités de contrôle des connaissances et compétences, nous vous invitons à prendre contact avec l'UFR (voir le lien en savoir+).

L'assiduité est obligatoire, toutefois des dérogations pour le passage en contrôle terminal peuvent être accordées aux étudiant.e.s classé.e.s dans des situations dérogatoires prévues par les textes.

Ces dérogations sont accordées par semestre.

Quelques enseignements en contrôle continu intégral (dont ateliers pratiques).

Les cours font l'objet de deux sessions d'examen. Une UE (unité d'enseignement) est définitivement acquise lorsque sa note est égale ou supérieure à 10/20.

La compensation s'applique entre les semestres d'une même année.

Pour les cours dont les résultats sont inférieurs à 10/20 et qui n'ont pas fait l'objet d'une compensation (dans le cadre de la moyenne d'UE ou de semestre) à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session, les épreuves doivent être repassées lors de la seconde session. En aucun cas une note de 1<sup>ère</sup> session, inférieure à 10 et non compensée, ne peut être utilisée dans le cadre d'une session ultérieure.

Un.e étudiant.e peut renoncer au bénéfice d'une compensation entre UE et entre ECUE d'une même année. Mais dans ce cas, il/elle renonce également à titre définitif à la note précédente.

### Aménagements particuliers

Pour les étudiants en situation de handicap vous pouvez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant - Plus d'informations [ici](#).

## Et après

### Conditions d'admission

Pour la L1 : Parcoursup.

Pour la L2-L3 : eCandidat (hors mobilité internationale)

Validation de 60 ECTS (accès en L2) ou 120 ECTS (accès en L3) et examen du dossier par une commission pédagogique.

**Attention** : pour les élèves en provenance de CPGE, aucune inscription en régime cumulatif ou passerelle à l'Université de Paris n'ouvre de droit d'accès automatique à la Licence Arts du spectacle, en L1, L2 ou L3 ; le recrutement s'effectue au cas par cas selon l'examen des dossiers et dans la limite des places disponibles, les capacités d'accueil de cette Licence sélective étant très réduites ; aucune CPGE ne dispose, à ce titre, d'un traitement spécifique lors de l'examen des dossiers par la commission pédagogique.

Dossier examiné par une commission pédagogique.

### Public cible

Étudiant.

NB : la Licence Arts du spectacle de l'Université Paris Cité est une Licence dédiée aux études cinématographiques, non aux études théâtrales.

### Droits de scolarité



Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation personnelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation continue/professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

---

## Pré-requis obligatoires

Pré-requis L1 : Excellente maîtrise de l'expression écrite et orale, résultats solides dans le secondaire et au baccalauréat dans les matières littéraires (français, histoire, philosophie, langues, arts). Bonne compréhension des objectifs de la Licence.

Pré-requis L2 : Excellente maîtrise de l'expression écrite et orale, résultats robustes dans le secondaire et le supérieur dans les matières littéraires (français, histoire, philosophie, langues, arts, cinéma). Seul.e.s des étudiant.e.s disposant d'une solide formation dans le domaine des arts, de la culture et des sciences humaines pourront rejoindre la L2 sans être issu.e.s de la L1.

Pré-requis L3 : Excellente maîtrise de l'expression écrite et orale, résultats robustes dans le secondaire et le supérieur dans les matières littéraires (français, histoire, philosophie, langues, arts, cinéma). Seul.e.s des étudiant.e.s disposant d'une solide formation dans le domaine du cinéma, des arts, de la culture et des sciences humaines pourront rejoindre la L3 sans être issu.e.s de la L2.

---

## Contact(s)

---

### Poursuite d'études

Vers les Masters (formations audiovisuelles ou arts du spectacle) après la L3 : 65 %.

---

### Passerelles et réorientation

Réorientations possibles au sein du département LSH (lettres ou histoire par ex.).

Certain.e.s étudiant.e.s intègrent, le moment venu, des écoles de cinéma.

---

## Insertion professionnelle

Pour certain.e.s, la Licence permet de se former aux métiers de la transmission et de la communication (enseignement, journalisme, critique, programmation, animation culturelle) ou encore de trouver des prolongements possibles dans la recherche, l'édition, le travail d'archives. Pour d'autres, davantage intéressé.e.s par la création, il s'agit d'affiner une sensibilité artistique dans la perspective des concours d'entrée dans les écoles de cinéma.

### DEVENIR POST MASTER

- Taux d'insertion professionnelle : 81 %
- Adéquation formation-emploi : 79 %
- Statut : 58 % cadres
- Types de contrat : 28 % CDI ; 24 % CDD ; 20 % Intermittents du spectacle ; 12 % Contrat doctoral ; 8 % Professions libérales
- Secteurs d'activités : Fonction publique : 21 % ; Entreprises privées : 54 % ; Propre employeur et autres : 13 % ; Association : 12 %
- Domaines d'activité : Arts, spectacles et activités récréatives : 46 % ; Commerce, transports, hébergement et restauration : 13 % ; Enseignement : 13 % ; Information et communication : 13 % ; etc.
- Exemples d'emplois : chargé.e de communication et des médias ; enseignant.e ; collaborateur.trice artistique ; artiste dramatique ; assistant.e de production audiovisuelle ; rédacteur.trice en chef ; chargé.e d'affaires juridiques et financières ; journaliste ; agent.e de cinéma (projection, programmation) ; producteur.trice ; réalisateur.trice ; illustrateur.trice scientifique et designer graphique ; etc.

---

## Infos pratiques



---

## Contacts

Alexandre Paul

✉ alexandre.paul@u-paris.fr

Laetitia Robin

☎ 0157276353

✉ laetitia.robin@u-paris.fr

---

## Établissement(s) partenaire(s)

BNF - Cinéma de midi

🔗 <https://culture.univ-paris-diderot.fr/cinema-1/cinema-de-midi-la-bnf-0>

Cinémathèque française

🔗 <http://www.cinematheque.fr/>

---

## Laboratoire(s) partenaire(s)

CERILAC

🔗 <http://ufrlac.lac.univ-paris-diderot.fr/CERILAC/>

---

## Lieu(x)

📍 Paris



# Admission

---

## Organisation

Une direction de la formation Licence et des responsables pédagogiques d'année.

Représentant.e.s de promotion élu.e.s chaque année.

Gestion pédagogique assurée en L1-L2 par le département LSH, en L3 par l'UFR LAC.

Deux semestres par année, chaque semestre représentant de 30 ECTS et environ 250h de cours. Chaque semestre est composé de 6 à 8 enseignements et occupe 12 semaines de cours.

UE libres accessibles en L1 (deux semestres) et L2 (premier semestre). UE fléchée lettres en L3. Possibilité de suivre un cours de cinéma en anglais en L1, L2 et L3.

Ateliers Cinéma obligatoires en L1 et L2, optionnels en L3. Deux itinéraires parallèles en L3 : Pratique du cinéma / Cinéma et métiers de la culture.

